



## Comité Confédéral des Pêcheurs de Compétition.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

Belgian Coarse Fishing Committee - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : LUYCKX Jean-Marie  
Rue Sainte Renelde 5  
1430 REBECQ  
Tél/fax : 02/355.43.25.  
GSM : 0476/89.83.03  
e-mail : [jeanmarie.luyckx@skynet.be](mailto:jeanmarie.luyckx@skynet.be)

### P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 29 octobre 2011.

**Présences :** DETAILLE Eric, GOSSIAUX Michel, DUBOURG Charlie, MARCQ Roland, COLLARD Jean-Pierre, DETONGRE Guy, LEFEBVRE Josette, COOLENS Albert, PATERNOSTER Jean-Paul, LUYCKX Jean-Marie, GERCKENS Jean-François, GILLOT Bernard.

**Excusés :** PILATE Jean, GEORGE Joseph, DUPONT Alexandre, DESILVE Jean-Christophe, SCHALLENBERGH Freddy, CAZIER Michel.

**Absents :** DEPOUILLE Christophe.  
-----

La réunion débute à 9h30. Préalablement, et compte tenu de l'ordre du jour très chargé, le vice-président demande de s'en tenir le plus possible aux points discutés, de manière à faciliter le déroulement de la réunion et la confection du procès-verbal.

Monsieur Coolens demande de porter un point relatif aux certificats dans le point divers de l'ordre du jour.

Monsieur Dubourg signale qu'il a des remarques portant sur la forme et sur le fond du pv de la réunion du mois de juin.

#### **1. Candidature de Monsieur Bernard GILLOT par la fédération de la Basse Sambre.**

Pour rappel, cette candidature avait déjà été présentée antérieurement mais Monsieur GILLOT n'avait pas pu se libérer pour la réunion de juin et ce point avait été postposé. Après brève consultation de l'assemblée, cette candidature est acceptée à l'unanimité. Les coordonnées de Monsieur Gillot sont : rue du Trichon n° 100 à 5030 Gembloux, tél : 0478/47 23 63, adresse mail : [bernard.gillot@skynet.be](mailto:bernard.gillot@skynet.be).

D'un même contexte, Monsieur Albert COOLENS dépose un courrier présentant la candidature de Monsieur Charles HASTIR comme délégué de la fédération du Luxembourg, en remplacement de Monsieur Willy MARCELIS. L'assemblée accepte également cette candidature. Les coordonnées de Monsieur HASTIR sont : HASTIR Charles, Rue de la Mergyre n° 11, 6880 MORTEHAN, Tél. 061/29 25 70, gsm : 0477/27 09 05, adresse mail : [fario10@skynet.be](mailto:fario10@skynet.be).

#### **2. Convocation de Monsieur SOUPART.**

Monsieur Soupart a été invité par courrier du 24 octobre, à se présenter à la réunion du CCPC, afin d'être entendu sur le courrier qu'il a adressé en mars 2011 à Monsieur Jean PILATE. Par réponse du 27 octobre dont il est donné lecture à l'assemblée, Monsieur Soupart indique qu'il ne se présentera pas. Le CCPC prend acte du discrédit et du propos diffamatoire qui y est tenu et, ne voulant pas perdre de temps, il est convenu de demander l'intervention de la fédération sportive. Le secrétaire est chargé de rédiger le courrier.

### **3. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 4 juin 2011.**

Point 10 : en ce qui concerne les dates de la CCF 2012, il faut évidemment lire le 25 mars 2012, le 19 août 2012 et le 28 octobre 2012.

Point 4 : Monsieur Gossiaux demande où en est le nouveau règlement. Le vice-président indique que ce point est repris au point 4 de l'ordre du jour en même temps que des mises au point à intégrer dans la mouture à publier sur le site. Il y sera revenu.

Point 6 : Monsieur Dubourg indique que lors de la réunion du CCPC, il avait noté que ce serait le CCPC qui se chargerait de rédiger un article sur le déroulement de la cérémonie des HO et des HC, ainsi que des photos. L'assemblée refait l'historique de cette cérémonie et donne quelques mots d'explications quant aux invitations qui sont envoyées.

Point 8 : Monsieur Dubourg précise que ce n'est pas la FSPFB qui a organisé la compétition de « streetfishing » relatée dans un numéro du « Pêcheur Belge ». L'assemblée indique que l'article paru en fait cependant mention. Il semble qu'il y ait confusion entre personne et organisme.

Point divers b) : Monsieur Dubourg refait l'exposé chronologique de ses démarches relatives à la lettre de Monsieur Soupart et donne lecture des mails échangés avec Monsieur Jean Pilate.

Point 11 : il convient de rectifier ce point : ce que le CCPC reçoit de la FSPFB couvre à peu près ce que le CCPC doit payer au BCFC pour les frais de fonctionnement. En outre, l'Adeps n'intervient que pour les équipes seniors et jamais pour les autres équipes. Par contre, de l'argent a été retouché sur des notes de frais qui ont été introduites pour le CE et le CM, et cet argent a servi partiellement à défrayer les pêcheurs internationaux séniors et jeunes affiliés au CCPC.

Il n'y a pas d'autres remarques. Le pv est approuvé et signé par les membres de l'assemblée.

### **4. Approbation du PV de la réunion du BCFC du 30 avril 2011.**

Le secrétaire signale que des remarques ont déjà été formulées lors de la réunion du 4 juin, mais qu'il n'a pas encore communiqué ces remarques au rapporteur du BCFC. Ce sera chose faite lors de la réunion du 5 novembre.

### **5. Préparation de la réunion du BCFC du 5 novembre 2011.**

- a) adaptation du texte du règlement des concours publics. Il est impératif que le texte définitif soit finalisé pour le début 2012. Le vice-président a déjà pris note d'un certain nombre de points qui doivent y être intégrés, tout comme l'a fait Isidoor Van Houdt pour la version néerlandaise.
- b) Perte des places attribuées au CCPC pour les CB : en principe, lorsque des fédérations (CCCV ou CCPC) renoncent à leurs places pour les CB, il y a redistribution. Après discussion, le CCPC émettra la proposition que les places attribuées à une commission (CCCV ou CCPC) et non « occupées » restent attribuées à la dite commission. Leur distribution au sein des commissions respectives est laissée à la commission concernée.
- c) L'assemblée souhaite également réitérer la proposition de limiter à 5 pêcheurs la composition des équipes pour le CB des clubs.
- d) La délégation du CCPC pour la réunion du BCFC sera composée de : Paternoster Jean-Paul, Detongre Guy, Collard Jean-Pierre, Detaille Eric, Marcq Roland et Luyckx Jean-Marie. Une discussion s'ensuit sur les faits qui se sont passés lors du championnat de Belgique des clubs. Le secrétaire distribue des copies de l'ordre du jour du BCFC

### **6. Championnats de Belgique 2011.**

L'assemblée marque son accord pour attendre l'arrivée de Monsieur JF Gerckens avant de discuter du point relatif à la plainte déposée par la fédération liégeoise.

Le vice-président signale qu'il vient de recevoir le rapport d'Isidoor Van Houdt sur les championnats nationaux de 2011, tout comme le secrétaire. Ce rapport n'est pas encore traduit et lecture commentée en est faite. Il sera distribué très prochainement. La liste des participants excusés et (ou) absents est passée en revue et il est rappelé qu'il y a lieu, le cas échéant, de rentrer les justificatifs nécessaires.

L'assemblée se penche ensuite sur la plainte déposée par la fédération de Liège compétition lors du championnat de Belgique des clubs. Monsieur Gerckens expose ses griefs à l'encontre de Monsieur Pinoy et du club. Le secrétaire expose également sa vision des choses et la version que Monsieur Pinoy lui a donnée des faits. C'est évidemment sur la base de ce qui est connu et reconnu le soir même que les responsables prennent leur décision : la faute d'Erik Pinoy (qu'il reconnaît d'ailleurs) est inacceptable de la part du président du BCFC, mais il n'est pas établi (par la version connue à ce moment) que le club champion de Belgique a triché. En outre, s'il est vrai qu'un problème s'est posé dans deux secteurs, c'est aux voisins qu'il revenait de déposer plainte. Ceci, avec comme conséquence qu'en fonction du secteur où une plainte aurait été déposée et reconnue fondée, le club qui devenait champion n'était pas nécessairement le Team Chênée. Il est nécessaire d'ailleurs, pour l'image du sport qui nous occupe, que les pêcheurs apprennent à se servir du règlement quand il y a lieu.

Ce n'est que dans son mail du 20 septembre que Monsieur Erik Pinoy reconnaît avoir déposé une poignée d'asticots dans le bassin d'amorce d'un pêcheur, ce qui constitue un élément nouveau de la problématique et incontestablement un fait répréhensible par le règlement. Le secrétaire est donc d'avis que la seule sanction qui puisse être prise, c'est à l'encontre de Monsieur Erik Pinoy qui reconnaît avoir commis une faute.

Une discussion très âpre est tenue par les membres de l'assemblée, discussion qu'il n'est pas possible de relayer intégralement dans le pv, tant les propos tenus sont durs. Par courrier dont copie est remise au secrétaire, la fédération de Liège requiert la disqualification du club VVOV pour tricherie, et la démission de Monsieur Pinoy de son poste de président du BCFC...

En synthèse de la discussion, l'assemblée demande :

- a) une sanction à l'égard du pêcheur qui a bénéficié des asticots : c'est une possibilité, mais vu l'absence de plainte par les voisins, il est peu probable que cette décision puisse être prise.
- b) une sanction à l'égard de Erik Pinoy, qui reconnaît les faits et avoir commis une erreur. Le minimum requis est la démission en tant que président du BCFC.
- c) de refuser la participation de l'équipe au championnat du monde des clubs.

Sur la base de ce qui se passera lors de la réunion du 5 novembre, il reste toujours la possibilité d'écrire à tous les membres du CCCV une lettre d'information à laquelle serait joint le mail, et demandant quelle aurait été leur attitude si le cas avait concerné un responsable et un club francophones.

Une autre discussion s'ensuit, de laquelle il résulte qu'il sera proposé au BCFC que les classements de tous les championnats soient affichés dans la salle, comme c'est le cas pour tous les concours publics, avant d'être distribués.

## **7. Candidatures pour les Championnats de Belgique 2012.**

Le CCPC doit organiser les championnats Carpe, DVJ, Individuel et Anglaise.

Le championnat Carpe aura lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin (les sélections se déroulant les 15, 16 et 17 juin).

Le DVJ se déroulera en principe le dernier dimanche du mois d'août (soit le 26).

Le moulinet est proposé à la date du 2 septembre.

L'individuel est proposé le 23 septembre.

En ce qui concerne les organisations CCCV, l'interclubs aurait lieu le 30 septembre et Handipêche le samedi 26 mai. Aucune date n'est encore fixée pour le Feeder, mais il pourrait être organisé soit le 9 septembre, soit le 7 octobre.

Il n'y aura pas de CB Carnassier, Monsieur Depouille ayant souhaité une année sabbatique.

Après discussion, il sera proposé d'inverser les dates d'organisation de l'individuel et de l'interclubs.

Pour information, le championnat du monde aura lieu le 15 septembre.

Appel est fait aux candidats à l'organisation. Après un rapide tour de table, Est compétition serait d'accord de prendre une organisation en charge. La fédération de la Senne souhaite d'abord en parler au sein même de la fédération, et précise qu'elle organise déjà une manche de la CCF vers la même période. L'APB pourrait également envisager une organisation.

Les fédérations sont priées d'apporter une réponse ferme pour la réunion de janvier

## **8. Rencontres internationales.**

Le vice-président indique que ce point est mis systématiquement à l'ordre du jour, mais que toutes les informations sont disponibles, pratiquement en temps réel, via le site. Marcq Roland explique de quelle manière l'article relatif aux mondiaux de la pêche en Italie a été confectionné : l'article a été rédigé par Monsieur Detry et les photos ont été prises par la compagne d'un membre de l'équipe. Une photo (de

2009) a toutefois été ajoutée postérieurement par la rédaction du Pêcheur belge : cette photo n'est pas dérangeante en soi, par contre, la légende plaçant la Roumanie en seconde position est assez stupéfiante. Cette légende n'est pas le fait de l'auteur de l'article. En outre, une autre légende de photo renseigne Monsieur Romain JACOBS comme coach adjoint. Ceci n'a jamais été le cas, Monsieur Jacobs étant délégué du BCFC. Cette mauvaise information n'est pas non plus le fait de l'auteur. Enfin, la même légende renseigne Luc THYS comme réserve. Cela n'a jamais été le cas non plus, Monsieur Thys s'étant déplacé à ses propres frais et uniquement pour aider l'équipe. Il a simplement été autorisé à figurer sur la photo de podium. Une telle indication (erronée) est de nature à semer le doute, et donc malvenue. Ces choses seront mises au point lors de la réunion des internationaux.

Le moniteur fait également quelques remarques sur le contenu du numéro du « Hengelblad » relatif aux mondiaux de la pêche en Italie : on y trouve un peu de tout sauf un article sur la pêche au coup.

Il donne encore quelques explications sur la déroulement du championnat du monde et sur les conditions de travail rencontrées sur place.

#### **9. Hameçon d'Or et de cristal 2011.**

Madame Josette LEFEBVRE présente les différents sites susceptibles d'accueillir l'organisation et expose les différents tarifs, possibilités et services compris dans la location. De l'avis majoritaire, le site de Franc-Warret reste mieux centré et plus approprié, même si les autres sites (Parc de Jemappes ou château de Seneffe) ont certainement leurs atouts. Deux dates sont proposées : soit le 10, soit le 17 mars. La date du 10 retient la faveur des membres présents. Mme Lefebvre prendra contact avec le responsable local pour confirmer cette date et en avisera le secrétaire. L'assemblée procède à une estimation très approximative du nombre de convives.

Quelques explications sont données quant au choix des boissons et à la composition possible du menu, indépendamment du prix par personne. L'assemblée se met d'accord sur la composition du repas et sur certains détails de la cérémonie.

Madame Lefebvre a également pris contact avec certains médias pour relayer l'évènement. Elle demande à cette fin de constituer un dossier de presse dont elle pourrait disposer.

#### **10. Coupe de la Communauté Française 2011.**

- le 25 mars 2012 : Est Compétition (Canal Albert) (**NDLR : postérieurement à la réunion et pour répondre à une demande de l'organisateur, la date a finalement été fixée au 18 mars**)
- le 19 août 2012 : Fédération de la Senne
- le 28 octobre 2012 : la Basse Sambre.

Le secrétaire rappelle que l'assemblée de juin avait marqué son accord pour analyser toutes les propositions de modification du règlement présentées par le biais des fédérations. Cet examen ne pourra donc se faire au plus tôt que lors de la réunion de janvier.

#### **11. Site CCPC.**

Le vice-président informe l'assemblée que de nombreux échos lui parviennent, tant de pêcheurs néerlandophones que de francophones, échos unanimement élogieux quant à la tenue du site et à la qualité des informations qui y sont disponibles.

Une discussion s'ensuit sur les informations qui pourraient encore être publiées sur le site pendant les périodes plus « creuses ».

En outre, il semble nécessaire de compléter le barème relatif aux concours RIM.

#### **12. C.M. Feeder 2012 (sélections)**

Les infos en ce qui concerne les sélections sont disponibles sur le site. Quelques mots d'explication sont donnés sur la classement actuel.

En ce qui concerne le championnat du Monde, les informations suivront dès réception.

#### **13. Situation financière du CCPC.**

Le trésorier n'ayant pas pu se libérer pour la réunion, il a adressé un mail au vice-président informant qu'il a malgré plusieurs rappels, la fédération du Centre n'avait pas encore effectué de paiement d'acompte cette année.

Monsieur JP Collard signale également que les listings de la fédération du Centre pour 2011 ne sont pas encore rentrés. Monsieur Detaille signale que plusieurs duos carpistes ont pris part au CB 2011 et ont présenté une licence en ordre de timbres, ce qui implique que des listings doivent être fournis.

Monsieur Marcq signale également que le CCPC devrait défrayer au moins un délégué par fédération de ses frais de déplacement pour participer aux réunions, ce qui soulagerait les trésoreries des fédérations. La même démarche pourrait être envisagée envers les organisateurs de championnats, afin de susciter plus d'engouement et d'amener plus d'assistance volontaire.

Le trésorier demande également que les soldes des comptes 2011 soient versés avant la fin décembre, de manière à permettre l'établissement d'un bilan très proche de la réalité.

#### **14. Proposition de désignation de Frans Schoubben comme coach adjoint.**

Le moniteur explique que statutairement, il est libre de choisir un adjoint. Il souhaite cependant proposer au BCFC la désignation de Frans Schoubben comme adjoint, étant entendu que cet adjoint serait automatiquement désigné comme coach officiel au cas où l'actuel cesserait ses activités.

#### **15. FSPFB : réunion du CA, frais et budget 2012.**

Lors de la réunion du CA, il sera demandé de fixer les dates de réunion du CA en fonction de l'agenda de la majorité des administrateurs.

Les autres points seront discutés le jour du prochain CA, soit le 15 novembre prochain.

#### **16. Proposition de ROI du BCFC.**

Marcq Roland signale qu'il a revu le ROI avec Monsieur Erik Pinoy. Il subsiste encore quelques anomalies qui doivent être rectifiées. Il a également soumis le projet de texte (en néerlandais) au secrétaire pour examen.

La mise en commun des remarques se fera dans les meilleurs délais.

La modification essentielle consiste dans le changement de dénomination du BCFC.

#### **17. Divers.**

- a) Monsieur Coolens fait remarquer que la FSPFB ristournait aux sociétés ou aux fédérations une certaine somme par certificat médical rentré. La Fédération du Luxembourg note que ce défraiement n'est plus versé depuis 2007, malgré plusieurs demandes et rappels. Les questions qui se posent sont celles de savoir s'il faut continuer à rentrer ces certificats et, par ailleurs, ce qu'il adviendrait de l'intervention en cas d'accident. Le problème sera posé lors du prochain CA.
- b) Le vice-président rappelle qu'il y a lieu de rentrer les listings avant le 15 novembre.
- c) Le mandat de Monsieur Jean PILATE, démissionnaire, arrive à son terme en fin d'année. Il sera nécessaire de veiller à son remplacement et il est fait appel aux candidatures. Les candidatures doivent parvenir avant le 15 janvier 2012.
- d) D'une manière globale, il y a lieu de tenir les réunions du CCPC avant celles du BCFC. Il sera demandé au BCFC de postposer d'une semaine la réunion prévue en janvier, de manière à permettre la tenue de la réunion du CCPC une semaine avant.
- e) Monsieur Eric Detaille indique que les pêcheurs carpistes ont souhaité que les prix attribués en principe pour le championnat de Belgique bénéficient aux pêcheurs sélectionnés pour le CM.
- f) Il est demandé aux membres présents de débarrasser les tables et de rincer leur vaisselle.

---

La réunion est levée à 14h50.